

CODESRIA

Institut sur la gouvernance démocratique 2019

Thème: *Technologies numériques et gestion des élections dans les processus de démocratisation en Afrique*

Appel à candidatures de directeur, personnes-ressources et lauréats

Dates limites de dépôt de candidatures :

Directeur : 31 mars 2019

Personnes- ressources: 31 mars 2019

Lauréats: 30 avril 2019

Date de l'Institut: 15 - 26 juillet 2019

Lieu: Abidjan, Côte d'Ivoire

Le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA) invite les universitaires et les chercheurs africains à soumettre leurs propositions de recherche à la session 2019 de l'Institut sur la gouvernance démocratique qui aura lieu du 15 au 26 juillet 2019 à Abidjan (Côte d'Ivoire). Un nombre limité d'universitaires et de chercheurs non africains vivant en dehors ou sur le continent pourra participer à l'Institut à conditions que leurs propositions de recherche soient sélectionnées et qu'ils soient en mesure de financer les coûts de leur participation.

La session 2019 de l'Institut sur la gouvernance démocratique a pour thème : « *Technologies numériques et gestion des élections dans les processus de démocratisation en Afrique* ». Les tendances actuelles sur le continent en matière d'organisation et de gestion des élections en tant que composante essentielle de l'évolution démocratique ont en effet renseigné le choix du thème. Ce dernier, aborde également les préoccupations générales qui, en 1992, ont mené le Conseil à lancer un « Institut sur la gouvernance démocratique ». Cette initiative a été motivée par la conviction que les Etats démocratiques sont plus aptes à mener le développement de l'Afrique grâce à une planification économique à long terme et la mise en œuvre de politiques de développement inclusives. Dans les années 1990, l'élément de mesure de ce processus était le nombre de pays africains ayant adopté le multipartisme. Plus tard, l'attention s'est portée sur les élections et la gestion du processus électoral. Les élections devenant monnaie courante et adoptées même par la plupart des dirigeants et des groupes sceptiques de la société, l'accent a été mis sur les protections qui devaient garantir la crédibilité du processus et des résultats. Le désir d'avoir des résultats d'élections qui reflètent le vrai choix du peuple et sa volonté souveraine a accru en intensité. Cependant, avec la contestation des résultats électoraux comme c'est le cas depuis les années 1990, dont certaines ont entraîné des troubles civils, la confiance dans les élections s'est évaporée, certains analystes concluant même qu'elles étaient « un leurre de la démocratie ». La controverse s'est développée sur l'influence des partis politiques au pouvoir sur le processus électoral, notamment sur la cons-

titution des organes de gestion des élections, sur le calendrier et les listes électorales, et sur le financement de l'infrastructure nécessaire à l'organisation des élections et la transmission de leurs résultats. Cette influence leur donne l'avantage sur leurs adversaires. En fin de compte, les processus électoraux manuels sont accusés de compromettre la crédibilité du processus électoral et de ses résultats.

Au cours des deux dernières décennies, nombre de pays d'Afrique ont eu recours à diverses technologies numériques pour améliorer la qualité de leur système électoral. Il est attendu que la technologie permettra d'améliorer la qualité du processus électoral et d'approfondir la culture démocratique. Il est également attendu qu'elle aura des conséquences sur la manière dont les vainqueurs d'une compétition électorale crédible exercent leur pouvoir politique. Le recours aux technologies numériques dans la gestion des élections sur le continent est destiné à renforcer la crédibilité et la qualité du processus, permettre des résultats acceptables par tous et contribuer à l'amélioration de la responsabilité démocratique. La confiance dans les technologies numériques est ancrée dans leur capacité à limiter la fraude électorale lors de l'inscription des électeurs et de la manipulation des chiffres finaux, et à faire en sorte que la volonté populaire soit exercée. Un décompte nominal montre qu'en 2015, 25 pays du continent avaient organisé des élections en utilisant une forme de technologie tout au long du processus électoral (inscription, vérification du vote, vote et transmission des résultats), ou en partie pour tenter d'accroître leur crédibilité. Mais dans aucun de ces pays, l'issue des élections n'a été acceptable pour toutes les parties prenantes.

La contestation de résultats électoraux utilisant une forme ou une autre de technologie numérique soulève la question de savoir si l'utilisation de la technologie a limité la fraude électorale, amélioré la qualité du processus électoral et renforcé la confiance des citoyens dans le processus électoral. Dans quelle mesure l'utilisation de la technologie numérique est-elle un marqueur d'une culture démocratique en évolution? Le pire a été les cas d'élections entachées par des problèmes techniques réels ou supposés qui ont donné lieu à des litiges électoraux. La conviction est souvent que les dispositifs électroniques ont été manipulés pour attribuer la victoire à un camp. Pas très différent donc du type de différends qui ont accompagné les élections organisées manuellement. La seule différence est que l'utilisation de technologies numériques devait pallier aux limites des systèmes manuels, et rendre difficile la manipulation des élections.

L'organisation des élections dans le monde entier est guidée par un ensemble de normes électorales internationales et d'exigences garantissant le droit des citoyens à choisir les dirigeants politiques et le système de gouvernance qu'ils souhaitent. Ces choix constituent la pierre angulaire du processus démocratique. Les normes électorales internationales s'appuient principalement sur l'article 21 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, l'article 25 du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* (PIDCP) et d'autres articles de ces documents relatifs à l'exercice de droits essentiels à des élections démocratiques, et d'autres traités, déclarations et instruments relatifs aux droits de l'homme. La déclaration d'engagement de l'Afrique à ces normes est contenue dans la *Charte africaine de l'Union africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance* adoptée le 30 janvier 2007, et entrée en vigueur le 15 février 2012. Au cœur de ces normes se trouve un effort de protection du droit des citoyens à prendre part, directement ou indirectement, aux affaires gouvernementales et publiques, par l'intermédiaire de représentants librement choisis, en exerçant leur droit de vote et d'être élus lors d'élections périodiques crédibles. Il est prévu dans ces instruments que les élections se feront au suffrage universel et le résultat représentant la libre expression de la volonté des électeurs. Le choix des méthodes d'organisation des élections (ins-

cription des électeurs, vérification de la liste électorale, vote effectif, dépouillement, transmission et vérification des résultats) devrait prendre en compte et favoriser ce droit des citoyens à tous les niveaux du processus électoral.

Dans le cas de l'Afrique, les réactions aux résultats d'élections utilisant des technologies numériques semblent indiquer que ces normes universelles ne sont pas respectées. Au contraire, comme dans le cas de la gestion manuelle des élections, les technologies numériques peuvent en réalité être utilisées pour faciliter la fraude électorale et priver les électeurs d'une participation réelle au processus démocratique.

Une enquête menée en 2014-2015 dans 36 pays africains par *Afrobaromètre*, un réseau de recherche panafricain qui travaille sur la réaction des populations sur la démocratie, a montré que la demande de démocratie comme meilleure forme de gouvernement a baissé (43% des africains interrogés) par rapport aux 51% enregistrés lors de la campagne 2011-2013. A peine 35% des Africains interrogés dans les mêmes pays ont estimé que les dirigeants en exercice ont fourni le type de leadership démocratique désiré, et plus important, une moyenne de 48% des personnes interrogées ne croyait pas en la qualité du processus électoral. Dans les 36 pays étudiés se trouve la majorité des 25 pays ayant utilisé les technologies numériques lors de leurs deux précédentes élections et dans les deux séries d'enquêtes. Il en découle que si l'adoption du multipartisme semblait marquer l'acceptation de la démocratie sur le continent, les processus de gestion des élections qui s'en sont suivis ont conduit à de nouveaux niveaux d'absence de choix ». En substance, cela donne un sens supplémentaire à la notion « démocraties sans choix », car l'utilisation des technologies numériques pour limiter la fraude électorale n'a pas restauré la confiance des citoyens dans le processus électoral et a sapé l'essence même de la démocratisation. Le processus semble plutôt réduire la confiance des citoyens dans la faisabilité de la démocratie et renforcer le sentiment que la technologie numérique peut aussi faciliter la fraude électorale et provoquer le désenchantement des citoyens.

Le choix du thème de la session de 2019 de l'Institut répond au mandat du CODESRIA, qui est de créer des plateformes permettant aux universitaires et aux décideurs politiques de dialoguer, et de promouvoir une culture de valeurs démocratiques permettant aux Africains d'identifier et d'aborder efficacement les problèmes de gouvernance auxquels leur continent est confronté. La question de la gestion des élections et du cadre institutionnel d'organisation d'élections dans une atmosphère de souveraineté est un problème auquel est confronté le continent dans ses tentatives d'approfondissement de la démocratie et de l'état de droit, et la promotion du développement économique. Il est attendu que le thème de la session aborde la question de la légitimité de l'Etat en Afrique à organiser des élections crédibles, et le rôle de l'utilisation croissante des technologies numériques dans l'amélioration ou la dégradation de cette légitimité de l'État. En outre, le thème exprime un intérêt pour les pratiques associées aux élections numériques qui affectent les droits individuels. L'extraction de données comme stratégie de propagande électorale, le ciblage d'électeurs spécifiques dans certaines circonscriptions électorales d'une manière à créer de potentielles violations de la confidentialité des données personnelles, sapant ainsi ou bafouant le droit individuel de voter librement. Plus important encore est le comportement d'acteurs externes qui en vendant les technologies numériques promettent des élections crédibles, mais qui sont largement motivés par des considérations économiques. Aborder ces questions permettra aux universitaires, décideurs et activistes de disposer d'un outil de réforme des pratiques électorales visant à approfondir la démocratie sur le continent.

Organisation:

Les activités de tous les instituts du CODESRIA sont organisées autour des présentations du directeur, de chercheurs invités, de personnes ressources, et de candidats dont les propositions de recherche ont été sélectionnées. Les séances sont animées par un directeur scientifique qui, avec l'aide de personnes-ressources invitées, veille à ce que les lauréats exposent des problématiques de recherche et de politique générées selon le thème de l'Institut ou en découlant. Des discussions ouvertes sur des ouvrages et articles sur le thème particulier de l'Institut ou un de ses aspects spécifiques sont également encouragées. Chacun des lauréats sélectionnés pour participer à un institut du Conseil est tenu de préparer un document de recherche qui sera présenté au cours de l'institut. Les lauréats devront utiliser les idées que leur inspire l'Institut pour développer une version révisée de leur document de recherche pour une éventuelle publication par le CODESRIA. Pour chaque institut, le Centre de documentation et d'information du CODESRIA (CODICE) prépare une bibliographie complète sur le thème de la session.

Directeur

Ceux qui souhaitent candidater pour le poste de directeur scientifique de l'Institut doivent pouvoir justifier d'un bilan de travail de qualité et de leadership intellectuel. Les directeurs sont des chercheurs confirmés connus pour leur expertise dans le thème de la session et pour l'originalité de leur pensée sur le sujet. Ils sont recrutés sur la base d'une proposition qu'ils soumettent et qui contient un plan de cours détaillé couvrant les questions méthodologiques; les concepts clés essentiels à la compréhension du domaine de l'Institut et de son thème spécifique; une revue approfondie de la littérature conçue pour familiariser les lauréats à différents courants théoriques et empiriques; une présentation sur divers sous-thèmes, des études de cas et des exemples comparatifs en rapport avec le thème de l'Institut; et les questions envisageables de politique à garder à l'esprit tout au long du processus de recherche. Les candidats au poste de directeur devraient également savoir que si leur candidature est acceptée, ils devront :

- participer à la sélection des lauréats ;
- identifier des personnes-ressources qui aideront à mener les discussions et les débats ;
- concevoir les cours de la session, y compris la spécification des sous-thèmes ;
- donner une série de conférences et présenter une critique des communications présentées par les personnes ressources et les lauréats ;
- soumettre un rapport scientifique écrit sur la session.

En outre, le Directeur (co)-éditera les versions révisées des contributions présentées par les personnes-ressources en vue de publication dans l'une des collections du CODESRIA. Le directeur aidera également le CODESRIA à évaluer les articles présentés par les lauréats en vue de leur publication dans un numéro spécial d'Afrique et Développement, ou sous forme de documents de travail ou de monographies.

Les candidatures au poste de directeur sont composées comme suit :

- une lettre de candidature ;
- une proposition d'au plus 15 pages, contenant le plan du cours et expliquant en quoi le cours est original et adapté aux besoins des futurs lauréats, en mettant spécifiquement l'accent sur les questions conceptuelles et méthodologiques à traiter, un examen critique de la littérature et de l'éventail des questions soulevées par le thème de l'Institut;

- un curriculum vitae détaillé et à jour ; et
- trois échantillons d'écrits en rapport avec le thème.

Personnes ressources

Les cours dispensés par les personnes ressources pendant la session auront pour objectif d'offrir aux lauréats l'opportunité de faire évoluer leurs réflexions sur le thème de l'Institut et sur leur propre recherche. Les personnes ressources doivent donc être des chercheurs seniors ou des chercheurs ayant largement publié sur le thème de l'Institut, et ayant une importante contribution à apporter aux débats. Ils devront produire des supports de cours qui serviront de sujets de réflexion et inciteront les lauréats à participer aux discussions et aux débats autour des conférences et de la littérature générale disponible sur le thème.

Une fois sélectionnée, les personnes ressources devront:

- soumettre une copie de leurs exposés pour reproduction et distribution aux participants au plus tard une semaine avant la date de début du cours ;
- délivrer leurs cours, participer aux débats et commenter les propositions de recherche des lauréats;
- soumettre une version révisée de leurs documents de recherche pour évaluation par le CODESRIA aux fins de publication au plus tard deux mois après leur présentation.

Les candidatures de personne ressource comprendront :

- une lettre de candidature ;
- deux échantillons d'écriture en rapport avec le thème de la session ;
- un curriculum vitae ; et
- une proposition d'au plus cinq (5) pages, décrivant les questions traitées par l'exposé proposé.

Lauréats

Les candidats doivent être des chercheurs africains ayant terminé leur formation universitaire et/ou professionnelle et ayant une capacité prouvée de mener des recherches sur le thème de l'Institut. Les candidatures d'intellectuels impliqués dans le processus politique et/ou dans les mouvements sociaux/organisations civiques sont également encouragées. Le nombre de places offertes par chaque session des instituts du CODESRIA est limité à quinze (15). Les chercheurs non africains en mesure de réunir les fonds nécessaires à leur participation peuvent également candidater pour un nombre limité de places.

Les candidatures de lauréats comprendront :

- une lettre de candidature ;
- une lettre indiquant leur affiliation institutionnelle ou organisationnelle ;
- un curriculum vitae ;
- une proposition de recherche, comprenant une analyse descriptive du travail entrepris par le candidat, un aperçu de l'intérêt théorique du sujet choisi par le candidat, ainsi que le lien entre ce sujet et la problématique et les préoccupations du thème de l'Institut 2019 ; et
- deux lettres de référence provenant d'universitaires et/ou de chercheurs reconnus pour leur compétence et leur expertise dans le domaine (géographique et disciplinaire) de recherche du candidat, avec leurs noms, adresses et numéros de téléphone, de courriel.

Un comité indépendant composé d'experts en sciences sociales africaines sélectionnera les candidats qui seront admis à l'institut.

Tous les éléments des candidatures (de directeur, personnes ressources et lauréats) devront être envoyés sous forme de documents électroniques au portail de l'Institut sur la gouvernance démocratique du CODESRIA, à l'adresse suivante : **Soumission à l'institut sur la gouvernance**